

les réponses sur le livre de la maison. La sœur prévient alors la femme que si elle veut laisser son enfant dans la crèche, elle a la liberté de le faire. Si elle l'y laisse, la sœur essaye de lui persuader de rester avec lui pour le nourrir, lui faisant comprendre les obligations qu'elle a envers son rejeton, et combien elle doit, tant par devoir que par sentiment maternel, prendre soin de cette petite créature. Ses douces sollicitations réussissent généralement, et le résultat est tel que je l'ai vu.

“ Chaque femme a, outre son propre enfant, un autre nourrisson. Mais une nourriture si bonne et si abondante leur est donnée que elles, et leurs nourrissons sont en aussi bonne santé que possible. Lorsque le temps de nourrir est terminé, les femmes sont employées aux travaux de la maison, si elles veulent y rester, comme elles le font souvent. Dans ce cas, on leur donne un juste salaire. La Sœur Irène a l'habitude de déposer tous les ans à la banque, une certaine somme pour chacune de ces femmes, et il s'en trouve quelques-unes qui ont ainsi à leur crédit des centaines de dollars. Ainsi se forment des habitudes de régulière économie ; puis la certitude que les fruits de leur honnête travail sont accumulés est réellement un grand encouragement pour ces pauvres femmes, qui sont heureusement délivrées de pire que la mort : les fautes et les péchés. N'est-ce pas un autre magnifique résultat de la charité de l'Asile.

“ Chaque Sœur chargée de la surveillance des nourrices a sous sa surveillance une vingtaine de ces femmes ; une nourrice de nuit, qui dort le jour, la remplace à 8 h. p. m., quand elle se retire et rejoint la communauté. Toute la journée, un policeman spécial est de garde à l'institution ; à 8 h. p. m., il est remplacé par le gardien de nuit. Dans chaque vestibule il y a un signal d'alarme pour le feu.

“ Il y a en ce moment environ 900 hôtes dans la maison, et trente quatre Sœurs, dont un petit nombre sont encore novices. Les seuls salaires payés dans l'institution sont ceux du médecin, des nourrices de nuit, du gardien, du pompier et du mécanicien. Les trente quatre Sœurs ne reçoivent aucun salaire d'aucune sorte. Leur travail est fait pour Dieu seul, et de Lui seul, elles attendent leur récompense. ”

Mme Sadlier parle ensuite des œuvres nombreuses qui se joignent à l'œuvre principale de l'Asile central des Enfants-trouvés de New-York, dont un ou deux exemples peuvent donner l'idée. Elle cite en particulier l'œuvre des enfants de couleur qui sont soignés par des Sœurs de leur race à Baltimore aux frais de l'Asile de New-York. Puis l'hospice de Saint-Joseph pour les vieillards, “ une des plus admirables institutions dirigées par Sœur Irène ”. Dans cet hospice se fait tout le pain consommé dans l'Asile.

En dehors des œuvres, Mme Sadlier énumère les charités privées qui se font dans l'Asile. Ce sont : Ces nombreuses dames sans ressources et sans aide, avec leur triste histoire de malheurs et de souffrances, qui sont employées à quelque ouvrage facile, que ce